

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8805.10.00	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	En fr.	A
8805.21.00	Simulateurs de combat aérien et leurs parties	En fr.	A
8805.29.00	Autres	En fr.	A
8901.10.10	Dont la longueur est supérieure à 294,13 m et dont la largeur est supérieure à 32,31 m	25%	F
8901.10.90	Autres	25%	F
8901.20.10	Dont la longueur est supérieure à 294,13 m et dont la largeur est supérieure à 32,31 m	25%	C
8901.20.90	Autres	25%	F
8901.30.00	Bateaux frigorifiques autres que ceux du no 8901.20	25%	C
8901.90.10	Bateaux ouverts	15%	C
8901.90.91	Autres : Dont la longueur est supérieure à 294,13 m et dont la largeur est supérieure à 32,31 m	25%	C
8901.90.99	Autres : Autres	25%	F
8902.00.10	D'une longueur enregistrée n'excédant pas 30,5 m	25%	F
8902.00.20	D'une longueur enregistrée excédant 30,5 m	En fr.	A
8903.10.00	Bateaux gonflables	9,5%	B
8903.91.00	Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	9,5%	B
8903.92.00	Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	9,5%	B
8903.99.10	Périssaires de course	En fr.	A
8903.99.90	Autres	9,5%	B
8904.00.00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs.	25%	F
8905.10.00	Bateaux-dragueurs	25%	F
8905.20.10	Plates-formes de forage	20%	F
8905.20.20	Plates-formes d'exploitation	25%	F
8905.90.10	Bateaux-foreurs, barges de forage et installations flottantes de forages	20%	F
8905.90.20	Navires-grues semisubmersibles, grues flottantes et autres navires-grues de levage de charges lourdes, ayant une capacité de levage brute minimal de 1 200 tonnes métriques	En fr.	A
8905.90.90	Autres	25%	F
8906.10.00	Navires de guerre	25%	C
8906.90.11	Bateaux ouverts : Bateaux de sauvetage importés par des sociétés spécialisées dans le sauvetage de vies	En fr.	A
8906.90.19	Bateaux ouverts : Autres	15%	C
8906.90.91	Autres : Dont la longueur est supérieure à 294,13 m et dont la largeur est supérieure à 32,31 m	25%	F
8906.90.99	Autres : Autres	25%	F
8907.10.10	Importés par des sociétés spécialisées dans le sauvetage de vies	En fr.	A
8907.10.90	Autres	9,5%	C
8907.90.10	Bouées de balisage, à l'exclusion des bouées de bois, devant être utilisées dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques	En fr.	A
8907.90.20	Autres bouées et balises	6,5%	B
8907.90.90	Autres	15,5%	C
8908.00.10	Moins le matériel ou les articles récupérables	En fr.	A
8908.00.90	Autres	15,5%	C
9001.10.10	Fibres de verre optique, devant servir à la fabrication de câbles de télécommunication en fibres optiques	En fr.	A
9001.10.90	Autres	En fr.	A
9001.20.00	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	En fr.	A
9001.30.00	Verres de contact	En fr.	A
9001.40.10	Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
9001.40.90	Autres	2%	A